

## 5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.*

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc 1 : Répondre aux besoins quotidiens de l'enfant et proposer des activités collectives et/ou individuelles adaptées à son développement</b>			
<i>Principales activités</i>	<i>Compétences professionnelles associées</i>		
A.1.1 Accompagnement de l'enfant dans la construction de sa sécurité affective	C.1.1 Mettre en œuvre les théories de l'attachement et des niches affectives et sensorielles en étant présent, réceptif et disponible aux sollicitations de l'enfant pour lui permettre de réaliser ses apprentissages en toute sécurité	ME1.1 Etude de cas (C.1.2 ; C.1.3 ; C.1.6 ; C.1.7) Le candidat doit répondre à une étude de cas qui portera sur la prise en charge de l'enfant. <i>Restitution écrite.</i> <i>Epreuve en groupe.</i>	Critère 1 : La sécurité affective de l'enfant est prise en compte et est respectée (C.1.1 ; C.1.2)  - Les modes d'attachement sont définis et identifiés pour chacun des enfants suite à l'analyse de leur comportement  - L'environnement affectif de l'enfant est analysé pour identifier la niche affective et sensorielle  - La posture du professionnel contribue à permettre à l'enfant d'explorer en toute sécurité pour qu'il puisse faire ses apprentissages et développer son autonomie, notamment au travers des activités proposées
A.1.2 Accueil de l'enfant et accompagnement dans son développement global (social, psychologique, intellectuel, moteur, ...)	C.1.2 Créer des situations favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant en mettant en place des activités lui permettant de se socialiser ainsi qu'en encourageant sa participation active en lui offrant des choix et des possibilités d'exploration dans le but de renforcer son estime de soi  C.1.3 Créer des contextes de découverte sensorielle en faisant de l'alimentation un axe pédagogique pour développer les sens de l'enfant	ME1.2 Contrôle de connaissances (C.1.1 à C.1.8) Le candidat doit répondre à l'écrit et de manière individuelle à une quarantaine de questions de type QCM.	

	<p>C.1.4 Réaliser les soins de base en tenant compte des besoins émotionnels des enfants et des protocoles en vigueur afin d'assurer la sécurité de l'enfant et une hygiène conforme</p> <p>C.1.5 Mettre en œuvre le projet d'accueil individualisé élaboré par les experts compétents en concertation avec la famille en prenant en compte l'individualité de l'enfant pour répondre à ses besoins</p>	<p>ME1.3 Analyse réflexive (C.1.1 ; C.1.4 ; C.1.5 ; C.1.8) Le candidat doit produire à l'oral devant un jury une analyse réflexive portant sur une situation réelle filmée par lui-même en milieu professionnel en mettant en avant les 4 compétences de cette modalité d'évaluation. <i>Epreuve individuelle.</i> <i>Durée de la vidéo : maximum 20 minutes.</i></p>	<p>Critère 2 : Les repas tiennent compte d'une approche pédagogique intégrant les dimensions sensorielles (C.1.3)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les repas sont constitués en respectant les aspects olfactifs, gustatifs et préhensifs de l'enfant</li> <li>- Les différentes textures sont identifiées et différenciées (fluidifiées, mixées, broyées, petits morceaux, morceaux)</li> </ul>
<p>A.1.3 Adaptation de l'aménagement des espaces intérieurs</p>	<p>C.1.6 Créer des espaces ludiques et sécurisés en les modulant et en les adaptant de manière à permettre à l'enfant de réaliser des apprentissages variés sans danger</p>	<p><i>Durée de l'épreuve orale : 20 minutes dont 10 minutes de présentation et 10 minutes d'échange avec les jurys.</i></p>	<p>Critère 3 : Les besoins des enfants sont identifiés, pris en compte et analysés (C.1.4 ; C.1.5 ; C.1.6)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins émotionnels de l'enfant sont pris en compte en adaptant les activités de soin et en assurant sa sécurité physique</li> <li>- Les différentes formes d'observation sont illustrées et adaptées à la situation</li> </ul>

<p>A.1.4 Préparation et animation des activités d'éveil en prenant en compte la singularité de chaque enfant, son âge et son stade de développement</p>	<p>C.1.7 Mettre en place des activités d'éveil suite aux observations professionnelles du comportement des enfants en utilisant du matériel pédagogique et des ressources variées pour stimuler l'imagination et la créativité des enfants ainsi que pour respecter leurs stades de développement</p>		<p>puis analyser pour créer un plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aménagements proposés sont sécurisés et permettent à l'enfant d'explorer son environnement</li> </ul> <p>Critère 4 : Les activités sont adaptées à l'enfant ou au groupe d'enfants (C.1.7)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le lien entre observation, activité et équipement est expliqué et argumenté</li> <li>- L'animation de l'activité est critiquée et des actions correctives sont présentées</li> <li>- Les « résultats » de l'activité sont évalués et servent à valider les objectifs préétablis</li> </ul>
<p>A.1.5 Mise en place ou participation à la mise en place d'un projet personnalisé d'accompagnement</p>	<p>C.1.8 Accueillir l'enfant en situation de handicap en concevant un projet personnalisé d'accompagnement afin de favoriser son intégration et de contribuer à sa prise en charge globale en lien avec le réseau d'acteurs spécialisés (centres d'Action Médico-Sociale Précoce ; Centre Ressources Petite Enfance et Handicap ; ...)</p>		<p>Critère 5 : Les enfants en situation de handicap sont intégrés et sont pris en charge par le professionnel (C.1.8)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap sont pris en compte dans la pratique et sont justifiés</li> <li>- Le projet personnalisé d'accompagnement est adapté selon la forme du handicap de l'enfant et prend en compte les</li> </ul>

			recommandations émises par le réseau d'acteurs spécialisés
--	--	--	--

**Bloc 2 : Accueillir et accompagner les parents dans leur parentalité**

<i>Principales activités</i>	<i>Compétences professionnelles associées</i>		
A.2.1 Accueil quotidien des parents	C.2.1 Réaliser les transmissions aux parents à l'arrivée et au départ de l'enfant en assurant une traçabilité écrite professionnelle des informations collectées durant la journée auprès des parents et des professionnels, de manière à assurer la continuité éducative	<p>ME2.1 Etude de cas (C.2.2 ; C.2.3 ; C.2.4) Le candidat doit répondre à une étude de cas qui portera sur la notion de parentalité. <i>Restitution écrite.</i> <i>Epreuve en groupe.</i></p> <p>ME2.2 Contrôle de connaissances (C.2.1 à C.2.4) Le candidat doit répondre à l'écrit et de manière individuelle à une quarantaine de questions de type QCM.</p>	<p>Critère 1 : Les transmissions faites aux parents sont adaptées à la situation (C.2.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les transmissions sont réalisées posément ainsi qu'avec neutralité, tolérance et les valeurs du métier et en tenant compte de l'état émotionnel du parent</li> <li>- Les transmissions sont complètes (elles répondent à tous les aspects de la situation donnée dans le jeu de rôle) et respectent les consignes de mise en situation du jeu de rôle</li> <li>- La communication est bienveillante et le vocabulaire utilisé est propre au métier</li> </ul>

<p>A.2.2 Accompagnement des familles tout au long de la période d'accueil de leur enfant</p>	<p>C.2.2 Créer un lien de confiance et valoriser l'engagement de chaque parent dans la coéducation de leur enfant en affirmant une posture professionnelle ajustée à la situation afin de soutenir les actions de parentalité pour le bien-être de l'enfant</p> <p>C.2.3 Stimuler l'implication des parents et favoriser leur intégration en les invitant à participer aux événements et aux projets de la structure afin de consolider le lien de confiance</p> <p>C.2.4 Conseiller et orienter les familles vers les institutions/établissements externes et professionnels spécialisés en tenant compte de leur besoin et/ou de leur demande pour une prise en charge appropriée</p>	<p>ME2.3 Jeu de rôle/mise en situation professionnelle simulée (C.2.1 à C.2.4) Le candidat est mis en situation de réaliser devant le jury une transmission au parent sur un sujet imposé tiré au sort. <i>Durée de la simulation : 40 minutes par candidat dans le cadre du jeu de rôle du professionnel de crèche, dont 20 minutes de préparation, 10 minutes de mise en situation simulée et 10 minutes d'échange avec les jurys.</i></p>	<p>Critère 2 : Le soutien à la parentalité est mis en avant (C.2.2 ; C.2.3 ; C.2.4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions à destination des parents pour les inviter à investir l'espace des enfants sont proposés et adaptés aux situations</li> <li>- Les institutions spécialisées que les parents peuvent solliciter sont identifiées et leur fonctionnement et attributions sont connus</li> <li>- Les propositions faites aux familles répondent précisément aux situations données</li> </ul>
--	---	--	---

**Bloc 3 : Manager et/ou animer une équipe de professionnels pour mener des actions éducatives**

<i>Principales activités</i>	<i>Compétences professionnelles associées</i>		
A.3.1 Conduite des réflexions pour l'accueil de chaque enfant, adaptation du projet pédagogique et contribution à sa mise en œuvre	C.3.1 Analyser les observations réalisées individuellement ou en équipe en tenant compte des besoins des enfants et du projet éducatif de la structure pour adapter la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure	<p>ME3.1 Epreuve écrite sur table (C.3.1) Le candidat doit présenter une adaptation du projet pédagogique proposé sur la base des documents fournis. <i>Restitution écrite.</i> <i>Epreuve en binôme.</i> <i>Durée de l'épreuve : 4 heures.</i></p> <p>M3.2 Jeu de rôle/mise en situation professionnelle simulée (C.3.2 ; C.3.3) Le candidat est mis en situation de réaliser devant le jury un pilotage de réunion sur une problématique imposée tirée au sort, avec 3 collègues de travail joués par d'autres candidats. Rotation de l'animateur pilotant la réunion toutes les 15 minutes. <i>Durée de la simulation : 45 minutes par candidat dans le cadre du jeu de rôle de l'animateur de la réunion, dont 20 minutes de préparation, 15 minutes de mise en situation simulée et 10 minutes d'échange avec les jurys.</i></p>	<p>Critère 1 : Le projet pédagogique respecte le cadre imposé par le sujet (C.3.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des consignes données</li> <li>- Le projet pédagogique intègre toutes les contraintes liées au groupe d'enfants</li> <li>- Le projet pédagogique se différencie de l'initial</li> </ul> <p>Critère 2 : La réunion est tenue de façon professionnelle (C.3.2 ; C.3.3)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le vocabulaire utilisé est propre au métier et le ton est posé</li> <li>- L'animateur affirme son leadership notamment en appliquant des techniques participatives d'animation</li> <li>- La réunion introduit la problématique et l'exposition du sujet est maîtrisée</li> <li>- Respect du temps imparti et des temps de parole de chacun</li> </ul>
A.3.2 Management de l'équipe éducative en assurant la continuité de direction en l'absence de la personne exerçant la direction	<p>C.3.2 Accompagner, soutenir et coordonner l'équipe en encourageant une collaboration de travail (communication, bienveillance, efficacité, respect) tout en tenant compte des individualités de chacun ainsi que des éventuelles situations de handicap, de manière à mettre en œuvre l'action éducative</p> <p>C.3.3 Animer des réunions efficaces et organiser la logistique opérationnelle en tenant compte des besoins de l'équipe dans le but de garantir le bon fonctionnement de la structure</p>		



<p>A.3.3 Production d'une veille informationnelle liée à la Petite Enfance à destination des professionnels et des familles</p>	<p>C.3.4 Mettre sous surveillance et analyser les sources professionnelles en effectuant des recherches afin de collecter l'information pertinente sur l'évolution du métier pour la mettre à disposition des professionnels et des familles</p>	<p>ME3.3 Dossier de veille métier (C.3.4) Le candidat doit rédiger un dossier portant sur une thématique métier au choix applicable dans son cadre professionnel. <i>Restitution écrite et orale.</i> <i>Epreuve individuelle.</i> <i>Durée de l'épreuve orale : 20 minutes de présentation et 10 minutes d'échange avec les jurys.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins de l'équipe sont pris en compte et des propositions encourageant une collaboration de travail adéquat sont présentées, justifiées et discutées</li> <li>- La réunion se conclue par une proposition concrète et une prise de décision qui répond à la problématique posée</li> </ul> <p>Critère 3 : Le dossier de veille traite de manière exhaustive la thématique choisie (C.3.4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan fourni est cohérent et respecte les standards de la méthodologie</li> <li>- Le dossier est synthétique, les phrases sont compréhensibles et le vocabulaire spécifique est défini</li> <li>- Les sources professionnelles sont diversifiées, utilisées, classifiées et en rapport avec le dispositif de veille traité</li> <li>- Le dispositif de veille est exhaustif et fait ressortir le caractère utile et pertinent de la recherche sur sa propre pratique et sur l'évolution du métier</li> </ul>
---	--	---	--

La certification professionnelle est composée de 3 blocs de compétences et s'obtient par la capitalisation de ces blocs.

Pour valider le titre « Accueillant Educatif » un candidat doit remplir l'un des groupes de critères suivants :

1. Validation de plein droit : les 3 blocs de compétences sont validés avec une moyenne minimale de B pour chacun des blocs.
2. Validation par dérogation : il est possible de commettre une erreur de parcours. Dans ce cas, il est possible d'obtenir le titre dans le cas suivant :
  - 2 blocs de compétences sont validés avec une moyenne minimale de B pour chacun des blocs.
  - 1 bloc de compétences est validé par dérogation (note obtenue de C).

La validation partielle est acquise dès la validation avec une moyenne minimale de B d'au moins un bloc de compétences.